

La constitution

On se souviendra que cette résolution a une histoire et que le premier ministre (M. Mulroney), qui aime bien bluffer, m'a mis au défi d'appuyer immédiatement une résolution demandant l'abolition du Sénat. Vu que le premier ministre a fait des remarques à la Chambre au sujet de mes absences occasionnelles, je suis vraiment surpris qu'il ne soit pas ici aujourd'hui pour parler de cette question qui touche à des aspects fondamentaux de notre Constitution. Comme le ministre l'a souligné, le Sénat a été l'amorce territoriale de la confédération. Sa création a été la raison pour laquelle les petites provinces ont accepté de s'unir au Haut-Canada, l'Ontario d'aujourd'hui, dans notre confédération. Il ne s'agit donc pas d'une résolution ordinaire et ce n'est pas non plus un projet de loi. Cette résolution s'attaque à la structure constitutionnelle fondamentale du pays. Comme c'est le premier ministre qui a aiguisé l'intérêt de la population pour cette question, c'est lui qui aurait dû, à mon avis, présenter cette résolution à la Chambre des communes, car elle concerne l'essence même de notre pays.

Cette résolution est en fait un moyen indirect d'abolir le Sénat du Canada. Cela étant, le NPD ne devrait pas avoir de mal à l'appuyer. En même temps, toutefois, la résolution a une influence très importante sur les responsabilités constitutionnelles de la Chambre, et je vais vous expliquer pourquoi. Elle se rapporte aussi aux droits, aux responsabilités et aux devoirs de tous les députés. Après avoir lu la résolution très attentivement, nous sommes arrivés à la conclusion qu'il fallait que la Chambre et les Canadiens se rendent bien compte de certaines conséquences.

Cette résolution vise en fait à réduire le Parlement du Canada à une seule chambre et elle limite le rôle que le Sénat pourrait jouer. Cette résolution est au programme du gouvernement à un moment où les deux chambres du Parlement devraient s'intéresser surtout à l'économie, aux emplois, à la misère des retraités et aux problèmes des jeunes, surtout des jeunes âgés de 15 à 24 ans qui essaient de trouver un emploi. Je considère le débat sur cette résolution, en ce vendredi, comme une tactique de diversion, employée dans l'espoir d'attirer l'attention des journaux et des autres médias pendant la fin de semaine et de détourner l'attention des Canadiens du budget monstrueux que le gouvernement a présenté il y a quelques jours. Ce budget est injuste, car il oblige la famille canadienne moyenne à payer \$500 de plus en impôts et en taxes tout en permettant aux investisseurs de recevoir une prime en espèces de \$125,000 sur la vie. Il est sournois parce qu'il taxe la population en désindexant le régime fiscal et parce qu'il contient des hausses d'impôts et de taxes cachées de 3 p. 100 par an, qui touchent les retraités. C'est un budget qui n'est pas axé sur la création d'emplois ni sur la croissance. D'après des experts, il nous fera perdre de 100,000 à 125,000 emplois d'ici deux ans. C'est une tactique de diversion, et le leader à la Chambre et le premier ministre font un effort désespéré, en se servant du ministre de la Justice comme chèvre, pour détourner...

Une voix: Une chèvre?

M. Turner (Vancouver Quadra): Disons qu'il sert d'appât.

Une voix: C'est une grosse chèvre.

M. Crosbie: Venez, si vous osez.

M. Nunziata: Venez dehors, John.

● (1420)

M. Turner (Vancouver Quadra): Nous avons peut-être les rats de ce côté-ci, mais vous avez les coin-coin en face.

Il s'agit d'une diversion, d'une tentative désespérée du gouvernement pour détourner l'attention des médias pendant la fin de semaine. Avec sa majorité écrasante à la Chambre, le gouvernement tient surtout à régler de vieux comptes, à ranimer d'anciennes querelles et à venger d'anciens affronts, surtout dans les provinces de l'Atlantique, d'après ce que le ministre nous disait ce matin.

Je tiens à dire d'emblée que le parti libéral a toujours été, est encore et sera toujours en faveur d'une réforme du Sénat. En 1982, lors du congrès d'orientation du parti que j'ai l'honneur de diriger, une résolution avait été adoptée pour exhorter le gouvernement de l'époque à examiner la possibilité d'instaurer un Sénat électif et d'accroître son rôle de représentant des régions. C'est la position que nous adoptons en ce qui concerne la résolution à l'étude.

Pour obtenir rapidement l'accord des provinces, le gouvernement déclare dans le préambule de la résolution qu'il promet de tenir une conférence constitutionnelle en règle au sujet du Sénat avant la fin de 1987. Comme le premier ministre a déclaré à l'extérieur de la Chambre que la conférence n'aurait pas nécessairement lieu en 1987, mais peut-être en 1988 ou 1989, on peut se demander à quel point son engagement est sérieux. La résolution elle-même ne contient aucune proposition réelle de réforme, que ce soit pour la méthode de nomination, la durée du mandat des sénateurs, le rôle du Sénat ou la proportion de sénateurs pour chaque région. Le gouvernement ne s'est pas encore prononcé sur la réforme du Sénat pour donner une idée aux provinces et à l'ensemble des Canadiens de ce qu'il compte faire au juste. Il n'y a aucun Livre blanc, aucun document de discussion, aucun Livre gris. Il n'y a rien sur quoi fonder le débat.

Jusqu'à ce matin, le ministre de la Justice n'avait pas prononcé le moindre discours sur le sujet. Le premier ministre n'a certes pas précisé sa pensée pour les Canadiens. Il n'y a pas eu de discours pour dire en quoi la réforme pourrait consister ni comment le gouvernement voudrait s'y prendre. La résolution ne nous donne aucune idée des autres réformes envisagées.

Comme le ministre l'a dit, la résolution emprunte certains des termes employés dans le Parliament Act du Royaume-Uni, adopté à Westminster en 1911. Cette loi prévoit la même limite de 30 jours pour l'étude des projets de loi de finances à la Chambre des lords que celle que le ministre voudrait imposer pour l'étude des projets de loi de finances au Sénat. Le gouvernement n'a pas encore montré son jeu aux premiers ministres provinciaux, qui semblent disposés à accepter la résolution en retour d'une conférence en règle sur la réforme constitutionnelle du Sénat plus tard. Le ministre n'en a certainement rien dit ce matin. Je tiens à signaler que le Parliament Act du Royaume-Uni de 1911 contient dans son préambule une phrase bien intéressante qui dit ceci: